



Contexte météorologique



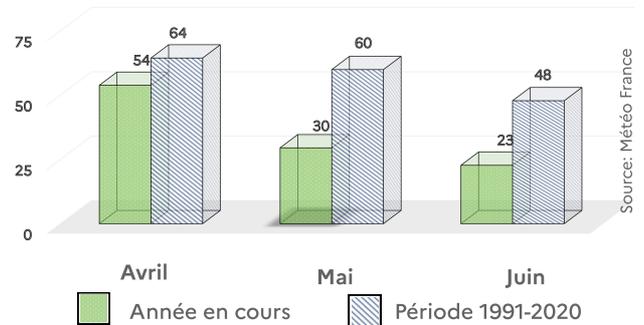
Printemps et début d'été particulièrement sec



Températures au-dessus des moyennes de saison, mois de juin très chaud

Pluviométrie des 3 derniers mois (mm)

Moyenne entre La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Niort



Cours d'eau et nappes



Tendance à la baisse



Situation plutôt défavorable

Les débits sont faibles à la fin du mois de juin



Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs, leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.

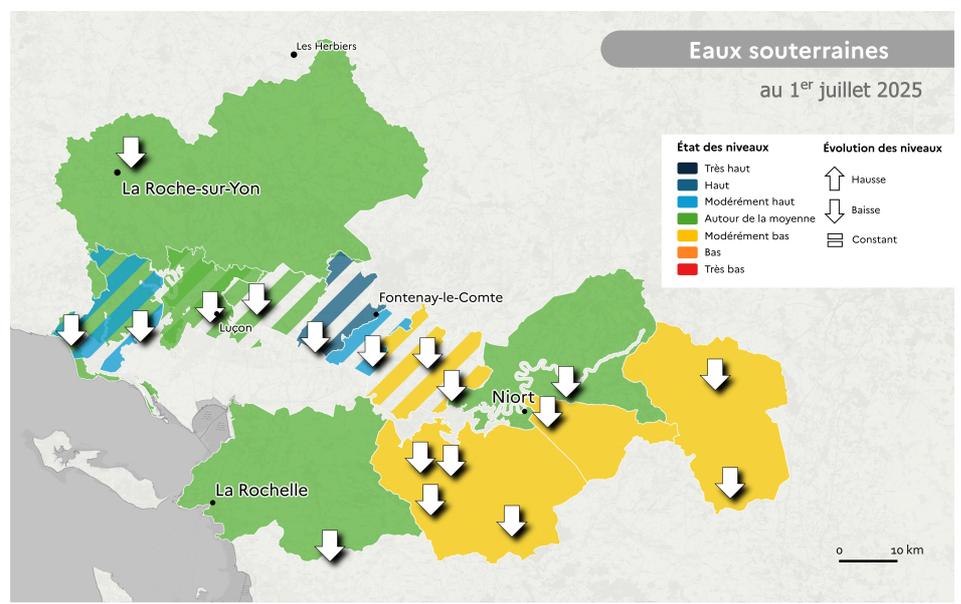
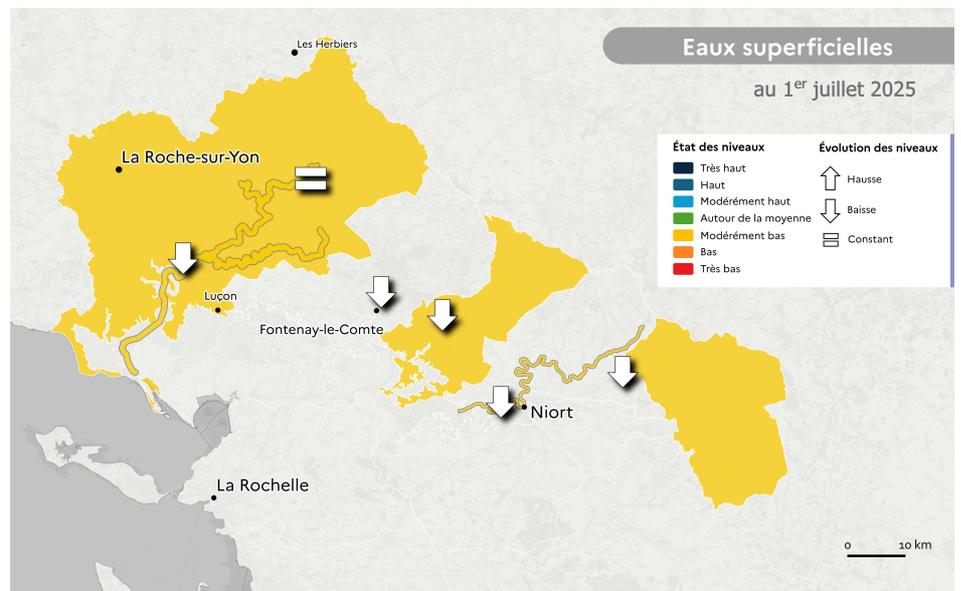


Vidange en cours sur l'ensemble du territoire



Les faibles précipitations et les fortes chaleurs accentuent la baisse des niveaux sur la plupart des secteurs

ATTENTION : Sur le secteur du Curé, la situation est proche des normales au sud du territoire mais très défavorable proche de la cuvette de Nuillé





Zone humide

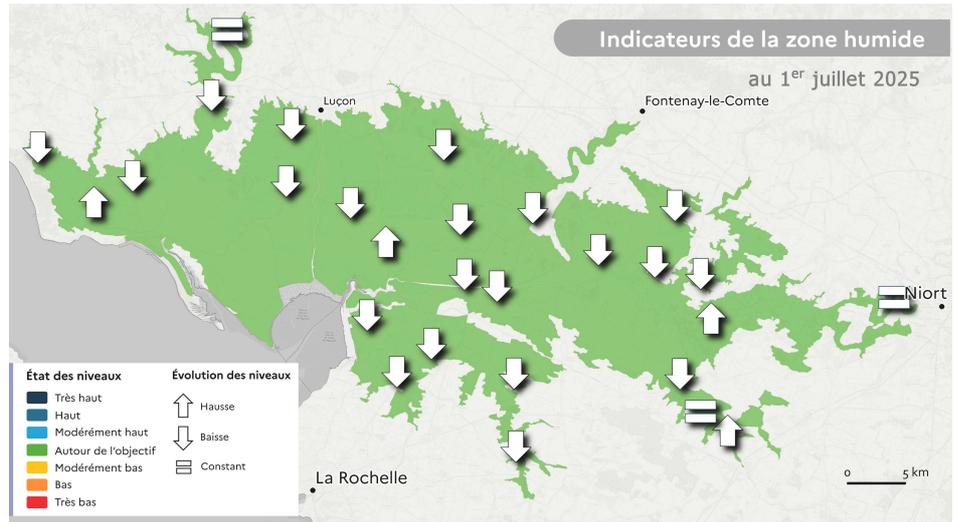


Niveaux proches des objectifs

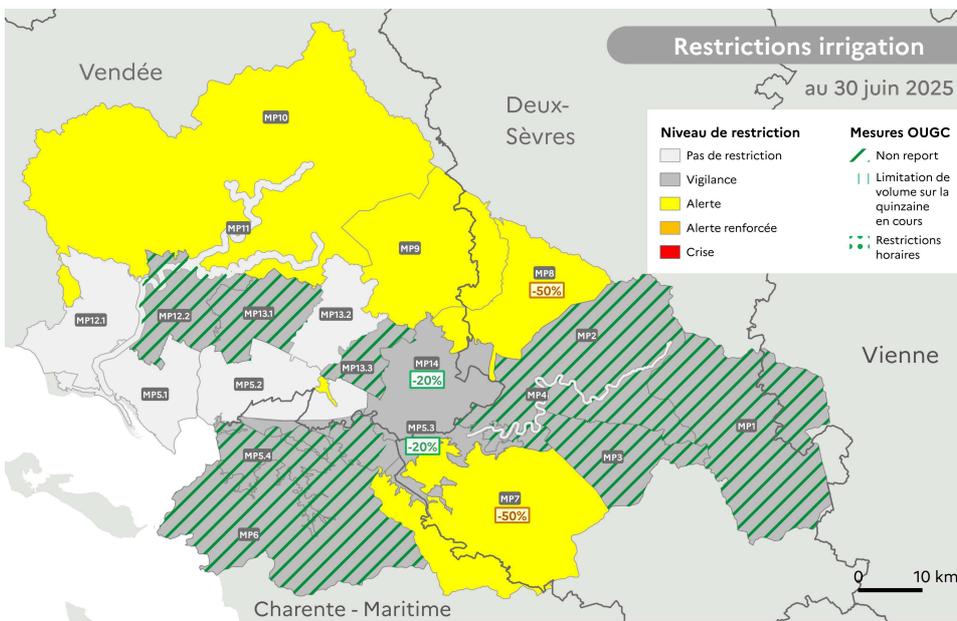


Tendance à la baisse, certains secteurs commencent à décrocher

Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Restrictions sécheresse



Irrigation

Alerte sur les secteurs Guirande, Courance, Mignon et sur les secteurs superficiels. Vigilance sur la plupart des autres secteurs

Prise de mesures de gestion collective pour l'irrigation par l'OUGC et ses OUGC délégués

Eau potable

Vigilance en Vendée et en Deux-Sèvres



Éléments de méthodologie

Pour classer les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) pour l'analyse des niveaux de nappes souterraines, en y apportant toutefois certaines adaptations. Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin de mois correspond à moins de 5 % par rapport à l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux (ex : si les hautes eaux sont en moyenne 10 m au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être considéré comme significatif).

Pour la zone humide en particulier, l'état des niveaux a été évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlements d'eau. L'analyse a consisté à déterminer si les niveaux observés étaient proches des cotes objectives (+/- 10 cm) définies dans les fuseaux de gestion.



Informations niveau d'eau:
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr



Informations sécheresse :
vigieau.gouv.fr